

Corinne Lepage

La vérité sur les OGM, c'est notre affaire

Éditions Charles-Léopold Mayer, 128 pages, 2012

La publication de l'étude menée par le professeur Seralini, consistant à suivre pendant deux ans la santé de rats nourris avec des doses diverses d'un maïs OGM résistant à un herbicide, et/ou traité avec cet herbicide n'aura échappé à personne. La stratégie de communication est peut-être plus robuste que la méthodologie scientifique employée, l'avenir le dira. Cette dernière subit les foudres des experts mais joue son premier rôle : celui d'un miroir cruel ! Ses défauts potentiels, abondamment relayés par les experts renvoient directement à une critique identique des études officielles ! Que Gilles-Éric Seralini ne fournisse pas les données brutes, et on rappellera que le secret industriel était bien commode pour ne pas avoir celles des dossiers des semenciers¹. Que des cohortes de 10 rats soient insuffisantes, et ce sont bien des cohortes similaires qui étayaient les dossiers officiels. Que la souche de rats soit inadaptée, on retiendra que c'est la même qui sert au dossier officiel, pour une durée différente certes.

Mais plus qu'un résultat sur la toxicité, ou sur la validité de tel ou tel protocole, c'est bien la mise au grand jour de questions de confiance sur les procédures officielles et techniques, et sur les jeux des acteurs qui est le fond du dossier. C'est ce qu'explique ce livre.

Pour éclairer le lecteur, il est peut être intéressant de lire en premier la postface « Quel est l'avenir des OGM ? ». L'auteure y rappelle qu'elle ne souhaite pas confondre « une technologie, le génie génétique, qui reste prometteuse, avec les OGM à usage alimentaire » et pour lesquels l'auteure considère que les OGM « pesticides » ou « tolérants à un herbicide » sont condamnés. L'évaluation complète (et pas seulement sanitaire) de ces produits semble une nécessité pour la société. Ensuite, Mme Lepage explique les conséquences attendues de l'étude de Gilles-Éric Seralini : le renforcement de l'opposition aux OGM actuels par l'addition des inquiétudes sanitaires aux inquiétudes actuellement principalement axées sur l'environnement. Ce faisant, cette évolution de l'opinion pourrait permettre de modifier les rapports de force dans les institutions européennes et donner aux Etats et à la société une possibilité accrue de se réapproprier le traitement des OGM.

Le livre commence par un peu d'histoire, avec le chapitre « Comment en sommes-nous arrivés là ? » : celle de Mme Lepage, en particulier quand elle était ministre de l'Environnement et qui a abouti à la création du CRIIGEN². Dès la page 17, se profile une constante particulière de ce dossier : une lutte permanente pour accéder aux informations, aux dossiers, aux comptes-rendus des dispositifs d'autorisation, d'expertise... Cette lutte se fait à différentes échelles (nationale, européenne, internationale), et les connaissances juridiques de l'auteure semblent un élément déterminant mais qui se heurte à la non-application de textes pourtant contraignants. Mais une fois les données obtenues, elles n'ont pas la même signification pour tout le monde et donc la nécessité de déboucher sur de nouvelles études ne s'impose pas.

Aux yeux de l'auteure deux autres raisons (p. 32) priment pour expliquer ces refus d'études et de communication de résultats : le coût des études, mais surtout l'organisation de l'irresponsabilité. Ainsi, pour l'auteure, « tout homme sensé penserait que devant des études qui feraient apparaître des anomalies statistiques qui pourraient dissimuler des problèmes sanitaires, la première urgence serait d'approfondir les connaissances et d'engager des études ».

C'est l'inverse qui se produit : la raison invoquée (p. 33) est que lorsque l'état des connaissances scientifiques ne permet pas de connaître l'existence d'un risque, la directive communautaire sur la sécurité des produits permet aux États d'exclure la responsabilité du producteur, choix fait par la France et de nombreux autres pays. On peut se souvenir que c'est en remontant aux études précoces

1. Au passage, C. Lepage rappelle que selon les réglementations, ce secret industriel ne doit pas pouvoir s'opposer pour les études d'impact...

2. « Le CRIIGEN est un comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique. Il s'agit d'un comité apolitique et non militant d'expertise, de conseil, indépendant des producteurs d'OGM, intervenant à différents niveaux ». Source : <http://www.criigen.org/>

sur les dangers de la cigarette ou de l'amiante que la responsabilité des producteurs a pu être recherchée. Donc pas d'étude, pas de responsabilité. Au passage on apprend que méthodiquement depuis 2001, le CRIIGEN fait la synthèse des connaissances et la notifie aux autorités politiques et aux producteurs d'OGM afin de réduire le champ d'application de leur irresponsabilité. D'autres luttes très juridiques sur les obligations de publication des études et relatées dans le chapitre permettent d'esquisser les contours d'une stratégie très complète de l'auteure.

Par la suite, l'ouvrage aborde abondamment les enjeux de l'expertise publique dans les fonctionnements des agences de sécurité sanitaire, ou l'instrumentalisation de l'incertitude scientifique³ pour constater une convergence vers l'absence d'étude et une dynamique active pour qu'elles n'émergent pas, voire même pour que les exigences en la matière soient toujours allégées.

Le chapitre II est entièrement consacré à la mise en route de l'étude qui a fait couler tant d'encre et se lit, il est vrai, comme un roman policier.

Enfin le chapitre III, « Les leçons à tirer » fait finalement la part plus belle aux conclusions de l'analyse institutionnelle faite dans la première partie, qu'aux enseignements de l'étude sur les rats : l'expérimentation menée vaut donc plus dans le livre par les difficultés qu'il y a eu à la mener (accès interdit au maïs OGM, absence de financement public, secret, oppositions, etc.) et par l'effet miroir des critiques des experts qu'elle renvoie, que par l'attente de conclusions définitives sur la toxicité du maïs testé. Et elle expose la mise en question des mécanismes et acteurs de l'expertise publique sur les risques, la difficulté des systèmes actuels, articulant agences, experts et recherche quand il faut réviser les avis, et donc l'impossibilité à générer la confiance, celle qui nous fait déléguer aux institutions le fait de veiller sur nous. Des questions qui concernent tout le monde sont traitées dans des huis clos, des cercles restreints. Des questions intelligibles par chacun ne sont pas explicitement écoutées, prises en compte et restituées vers la société. Les questions sur les conditions d'autorisation des OGM sont certes étudiées par les institutions, mais à bas bruit : d'ailleurs un projet européen comme GRACE⁴, auquel participe l'INRA, a pour objet de telles remises en questions, mais avec quelle visibilité ? Il n'est pas mentionné.

Enfin et surtout, la question de la négociation sur les obligations des producteurs est centrale : il est évident que les processus d'évaluation scientifique des produits sont l'objet de discussions, lutte d'intérêts, lobbying intensifs de tous bords dans les institutions. Or si les dispositifs retenus sont le fruit de processus de négociation et d'approbation biaisés en faveur des requérants, peuvent se mettre en place des mécanismes d'éviction des travaux d'intérêt public. Vingt-six universitaires américains spécialistes des études d'impact environnemental concernant notamment les espèces non cibles et les résistances des ravageurs ont indiqué officiellement en 2009 à l'EPA par les moyens de dialogue institutionnel⁵ que le brevet permet aux entreprises de ne faire sortir que les travaux qui les arrangent (« *unduly limited* », *id est* : censuré).

Le livre pose donc plus profondément le problème que les seules tumeurs des rats : permettre la réalisation de l'étude de Gilles-Éric Seralini est présenté comme une réaction citoyenne, face à l'opacité et l'hermétisme des dispositifs, voire à des oppositions douteuses. Il appelle à réformer des institutions : l'EFSA, dont l'auteure rappelle qu'elle reste indispensable, et appelée à se réformer. L'ouvrage incite aussi à décaler le barycentre de la gouvernance des risques vers la société et ses acteurs, au risque de mises en difficulté du débat public certes par des radicalisations fortes ou des instrumentations choc, mais ce débat a-t-il vraiment lieu ?

3. On retrouve ici des mécanismes identiques à ceux que décrit l'ouvrage de N. Oreskes et E. Conway, *Marchands de doutes*, qui fait l'objet d'une autre note de lecture dans ce *Courrier*.

4. Le projet européen GRACE (GMO Risk Assessment and Communication of Evidence) a pour objectif premier d'élaborer et mettre en œuvre un cadre méthodologique pour l'analyse et l'expertise des effets des OGM et des produits dérivés sur l'environnement, la santé et les performances agronomiques et économiques. Le second objectif vise à reconsidérer la conception, la conduite et l'interprétation des essais menés sur les systèmes animaux et des études *in vitro* pour évaluer la sûreté des aliments OGM.

5. <http://www.regulations.gov/#/documentDetail;D=EPA-HQ-OPP-2008-0836-0043;oldLink=true>



Ces besoins de réappropriation par la société sont nombreux et ont diverses formes y compris à l'INRA. Pour se quitter sur une note ironique, on peut se rappeler qu'en 2007, suite à la sortie du film Ratatouille mettant en scène un rat fin cuisinier et non moins fin gourmet, les ventes de rats comme animaux de compagnie avaient bondi de 50%. Nombre de foyers français sont donc équipés du matériel d'expérimentation (peut-être moins sujet aux tumeurs spontanées) : les tests sont bien l'affaire de tous.

Le Courrier